



Délibération N°9-25/09/2020

Nombre de Délégués :

En exercice	120
Présents	101
Procurations	5
Votants	106

Objet : Election du (de la) 2^{ème} vice-président(e) et d'un membre du Bureau (poste devenu vacant)

L'an deux mille vingt, le vendredi 25 septembre, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "la Borne 120", Commune de Marcillac St Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 08 septembre 2020*

Étaient présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :

ARCHIGNAC	Josiane FRAYSSE	Philippe ROUSSET
BORREZE	Pierre CHEVALIER	Dominique HERMENAULT
CALVIAC EN PERIGORD	Marie-Christine BOUTH	Sophie MENARDY
CARLUX	Jean-Claude DELHORBE	Marie-Laure FERBER
CARSAC AILLAC	Andrée CAMBIER	Laurent LACOMBE
CAZOULES		
JAYAC	Guy ESTRUC	François JAGOURD
ORLIAGUET	Patrick PUIDEBOIS	Alain MARINIER
PAULIN	Alain PERIQUOI	Catherine CHEYROU
PEYRILLAC ET MILLAC	Ghislain FOURREAUX	Denise ARNOULT
SALIGNAC EYVIGUES	Stéphane LAURENT-SECRESTAT	Didier DELBARY
SIMEYROLS	Jean-Pierre PLANCHE	Bernard BACHELARD
PRATS DE CARLUX	Héloïse MARADENE	
ST CREPIN ET CARLUCET	Brigitte CAPMAS-REBOUISSOU	Gérard TEILLAC
ST GENIES	Michel LAJUGIE	
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	Hervé MARCUS
STE MONDANE	Eric BOURDET	Gilles ARPAILLANGE
VEYRIGNAC		

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC	Sébastien LE BOZEC	Séverine RAMOS
CASTELNAUD LA CHAP.	Christian ARNOUIL	Jean-Philippe FARFAL
CENAC ET ST JULIEN	Philippe BOISSON	Huguette ROBISSOUT
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	Déborah LECLERCQ
DOMME	Patrick ARMAGNAT	François COUSIN
FLORIMONT GAUMIER	Mathias LUCAS	Nicole MAROUSSIE
GROLEJAC	Sylvain MARTEGOUTTE	
NABIRAT	Christiane DESMOULINS	
ST AUBIN DE NABIRAT	Emmanuelle ALBERT	Damien BARD
ST CYBRANET	Claudine FARFAL	Alain BIELHER
ST LAURENT LA VALLEE	Lilian GILET	Marie-Annick DUCOIN
ST MARTIAL DE NABIRAT	François DEFONTAINE	

AR Prefecture

024-252402284-20200925-D0925092020-DE
Reçu le 05/10/2020
Publié le 05/10/2020

ST POMPON Pierre COUDON
VEYRINES DE DOMME Jean-Pascal FARINA

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE :

ALLAS LES MINES Yves GAROUTY Sylvain BRULEY
CASTELS-BEZENAC Hervé CARVES Alain FREREBEAU
MEYRALS Jacqueline JOUANEL Eric HAUTESERRE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS Jean-Marie DESCAMP Elisa COUSIN
COLY-ST AMAND Jean-Louis BREUIL
FANLAC Annie BECOURT Laurent LANDET
LA CHAPELLE AUBAREIL Sébastien FRIT Catherine BERTHELOT
LES EYZIES Amandine DALBAVIE
LES FARGES Philippe LAVIEVILLE
MONTIGNAC Marie-Paule HIAUT
PEYZAC LE MOUSTIER Dorothée DELTEIL Hervé DUVAUCHELLE
SERGEAC Pierrette BLEMONT Vincent JARDEL
ST LEON SUR VEZERE Gé KUSTERS
THONAC Cyril CERF Claudine LAWARREE-MALOYER
VALOJOUX Philippe BASTIDE Christiane SALVIAT

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC et CAZENAC Francis VAUCEL Jean-Luc DIOU
LA ROQUE GAGEAC Jérôme PEYRAT Jacques TUNEU
MARCILLAC ST QUENTIN Christine LASCOMBE Anne-Marie MALBEC
MARQUAY Claire VEYSSEYRE
PROISSANS Patrick CROUZILLE Fabien PERUSIN
SARLAT LA CANEDA Marlies CABANEL
ST ANDRE-ALLAS Jean-Jacques ALBIE Céline DUVAL
ST VINCENT DE COSSE Marie-Eve BEYNEIX Nathalie BALLERAND
ST VINCENT LE PALUEL Christine DANGREMONT Eric ALARD
STE NATHALENE Frédéric TACHE Dominique CHEYROU
TAMNIES Marc PONS Isabelle MONTGERMONT
VEZAC Christian SESTARET
VITRAC Eric GAUTHIER Daniel CHAZARAIN

Excusés :

Mme Jocelyne Tirel Lalaude (*Grolejac*), Mme Véronique Coutand (*Les Eyzies*), Mme Chantal Laville (*Saint Julien de Lampon*), M. Serge Parre (*Beynac et Cazenac*).

Procurations :

Mme Marie-Pierre VALETTE (*Sarlat-la-Canéda*) donne procuration à M. Jérôme PEYRAT (*La Roque-Gageac*)
M. Gérard VIELLE (*Cazoulès*) donne procuration à Mme Denise ARNOULT (*Peyrillac-et-Millac*)
M. Romuald LESTREHAN (*Nabirat*) donne procuration à Mme Christiane DESMOULINS (*Nabirat*)
M. Charles MOLINA (*Saint Geniès*) donne procuration à M. Michel LAJUGIE (*Saint Geniès*)
Mme Brigitte TEILLAC-PALADE (*Prats-de-Carlux*) donne procuration à Mme Héloïse MARADENE (*Prats-de-Carlux*)

Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-la-Canéda*) a été élue secrétaire de séance.

.....

Certifié exécutoire le :

Affiché le :

AR Prefecture

024-252402284-20200925-D0925092020-DE
Reçu le 05/10/2020
Publié le 05/10/2020

Publié ou Notifié le :

M. Jérôme PEYRAT, Président du SICTOM du Périgord Noir élu le 06 Août dernier,

- **rappelle** à l'assemblée les articles du CGCT suivants : L5711-1, L5211-1 & 7, des sections 1 et 2 chapitre II titre II livre 1^{er} Partie législative (2^{ème}) comprenant les articles L2122-7 et notamment :

> de l'article L5211-1 1^{er}§ : « Les dispositions du chapitre 1^{er} du titre II du livre 1^{er} de la 2^{ème} partie relative au fonctionnement du conseil municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale, tant qu'elles ne sont pas contraires au présent titre. »

> de l'article L2122-10 §3 : « Quand il y a lieu, pour quelque cause que ce soit, à une nouvelle élection du maire, il est procédé à une nouvelle élection des adjoints »,

- **rappelle** qu'en délibération du 11/10/2019, l'article 6 des statuts du SICTOM du Périgord Noir a été approuvé comme suit :

« Le Comité Syndical élit en son sein les membres du Bureau Syndical comme suit :

- d'un(e) Président(e)
- de Vice-Présidents(es)
- de membres »

- **Propose**, compte tenu de l'activité grandissante du SICTOM, des investissements en cours et de l'ampleur du budget, de désigner un second vice-Président.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

- **décide** que le Bureau Syndical sera composé de :

- | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">- du Président- <u>deux</u> vice-Présidents- <u>deux</u> membres du Comité Syndical pour chacune des Communautés de Communes |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Compte tenu des élections qui se sont tenues le 06 août dernier, le Président propose de passer au vote afin d'élire un deuxième vice-Président :

Le bureau de vote est formé comme suit :

Président du bureau : M Jérôme PEYRAT.....de la commune de La ROQUE GAGEAC

Secrétaire : Mme Marlies CABANEL ...de la commune de SARLAT LA CANEDA

Assesseurs : M Gérard TEILLAC de la commune de SAINT CREPIN ET CARLUCET

M Lilian GILETde la commune de SAINT LAURENT LA VALLEE

1) Il demande à l'assemblée si *quelqu'un est candidat au poste de **Vice-Président(e) du SICTOM du Périgord Noir***. (nouveau poste)

Se déclare candidats :

- M. Gé KUSTERS, élu de la commune de SAINT LEON SUR VEZERE, représentant la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, plus particulièrement des articles L 5211-1 et de la partie législative, deuxième partie Livre 1^{er}, Titre II Chapitre II sections 1 & 2 et notamment de l'article L 2122-7 à L 2122-8, le président procède au vote à bulletin secret pour l'élection du Vice-Président du SICTOM du Périgord Noir.

Après dépouillement les résultats sont proclamés :

* Nombre de délégués : 120 Présents : 101

* votants : 106 (101 présents + 5 procurations)

* Enveloppes trouvées dans l'urne : 106

* Vote blanc ou nul : 1

* Nombre de suffrages exprimés : 105

* Majorité absolue : 54

M. Gé KUSTERS a obtenu 105 voix.

M. Gé KUSTERS, élu de la commune de SAINT LEON SUR VEZERE, représentant la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme, est donc élu en qualité de Vice-Président du SICTOM du Périgord Noir.

Ant. Prefecture 024-252402284-20200925-D0925092020-DE Reçu le 05/10/2020 Publié le 05/10/2020

Considérant l'élection de Mr Gé KUSTERS au poste de vice-Président, un poste de membre du bureau se trouve libéré.

Monsieur le Président propose donc de passer au vote pour l'élection d'un membre du Bureau, représentant la communauté de Communes de la Vallée de l'Homme.

Il demande à l'assemblée s'il y a des candidatures au poste nouvellement vacant de « membre du Bureau Syndical ».

a) Pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme :

=> sont candidats pour prendre la fonction de membre du bureau :

M. Michel BOSREDON (élu de la Commune de MONTIGNAC)

Il est alors procédé au vote à bulletin secret dont les résultats après dépouillement sont les suivants :

* Nombre de délégués : 120 Présents : 101

* Votants : 106 (101 présents + 5 procurations)

* Enveloppes trouvées dans l'urne : 106

* Vote blanc ou nul : 0

* Nombre de suffrages exprimés : 106

* Majorité absolue : 54

M. Michel BOSREDON a obtenu 106 voix

M. Michel BOSREDON, élu de la Commune de MONTIGNAC, est élu membre du bureau pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme.

Le Bureau est donc formé des membres suivants :

Prénom NOM	Titre	Communauté de Communes	Commune
M Jérôme PEYRAT	Président	CC Sarlat-Périgord Noir	La Roque Gageac
Mme Marie-Pierre VALETTE	Vice-Présidente	CC Sarlat-Périgord Noir	Sarlat-la-Canéda
M Gé KUSTERS	Vice-Président	CC Vallée de l'Homme	St Léon sur Vézère
M Dominique HERMENAULT	Membre du Bureau	CC Pays de Fénelon	Borrèze
M Gérard TEILLAC	Membre du Bureau	CC Pays de Fénelon	St Crépin et Carluçet
M Lilian GILET	Membre du Bureau	CC Domme-Villefranche du Pgd	St Laurent la Vallée
Mme Huguette ROBISSOUT	Membre du Bureau	CC Domme-Villefranche du Pgd	Cénac et St Julien
Mme Jacqueline JOUANEL	Membre du Bureau	CC Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède	Meyrals
M Hervé CARVES	Membre du Bureau	CC Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède	Castels-Bézenac
Mme Christiane SALVIAT	Membre du Bureau	CC Vallée de l'Homme	Valojoux
M Michel BOSREDON	Membre du Bureau	CC Vallée de l'Homme	Montignac
M Michel ANDRE	Membre du Bureau	CC Sarlat-Périgord Noir	Marcillac St Quentin
M Jean Jacques de PERETTI	Membre du Bureau	CC Sarlat-Périgord Noir	Sarlat-la-Canéda

Fait et délibéré au siège social, les Jour, Mois et An que dessus,

Pour copie conforme,
Marcillac St Quentin, le 25 septembre 2020

Le Président,
Jérôme PEYRAT

